ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2025-087

OBJET : Travaux de vérification de la charpente des ombrières photovoltaïques -parking de la Mairie, allée du stade -

Le Maire de la Commune de VILLEMOUSTAUSSOU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,
Vu les travaux de vérification de la charpente des ombrières photovoltaïques qui seront réalisés par la société SEE YOU SUN de Chantepie (35135) sur le parking de la Mairie, allée du stade ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de vérification de la charpente des ombrières photovoltaïques qui seront réalisés par la société SEE YOU SUN de Chantepie (35135) sur le parking de la Mairie, allée du stade, le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit dans les zones matérialisées par rubalise et barrières, du **12/05/2025 au 13/05/2025** inclus.

Article 2 : La signalisation et la pré signalisation réglementaires, conformes aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4ème & 8ème partie), seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbiel, Mme la Directrice Générale des Services, MM. les Agents de Police Municipale, M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Villemoustaussou le 06 mai 2025

MAIRIE DE VILLEMOUSTAUSSOU (Aude)

Le Maire

Bruno GIACOMEL